

L'an deux mil seize, le dix neuf du mois de septembre à dix huit heures et quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal de la Commune d'ARRE se sont réunis au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *Monsieur Stéphane MALET*, Maire.

Conseillers présents :

*Mesdames SOULIER Florence – RAUNIER Astrid – PAULET Chantal –  
COUDERC Jacqueline - Messieurs CASTOR Romaric – SORIANO José –  
FRONTIN Marc – CAVALIER David.*

Absents excusés : *Madame CHAMBON Barbara - Monsieur CHIARELLI Philippe*

Secrétaire de séance : *Monsieur CASTOR Romaric*



Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des observations sur le précédent procès-verbal.

Il demande également la possibilité de rajouter la délibération « Foyer communal – Associations extérieures ».

Le conseil Municipal accepte.



**I – ADHESION AU C.O.S.**

Le Maire fait part au Conseil Municipal, d'un courrier reçu du C.O.S. (Comité des Œuvres Sociales) *Intercommunal en Pays Viganais*, demandant une subvention, pour l'année 2016, d'un montant de 250 € par agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder cette subvention afin que les agents titulaires puissent bénéficier des avantages du C.O.S.

**II – DECISION MODIFICATIVE SUR M14**

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des décisions modificatives sur le Budget général de la Commune, à savoir :

**Crédit supplémentaire**

<i>Investissement Dépenses</i>	Chap. 204	Art. 2041512	+ 6 700 €
<i>Fonctionnement Dépenses</i>	Chap. 023	Art. 023	+ 6 700 €
<i>Fonctionnement Dépenses</i>	Chap. 65	Art. 65541	- 6 700 €
<i>Investissement Recettes</i>	Chap. 021	Art. 021	+ 6 700 €

Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces décisions modificatives.

### **III – GEOMETRE GAZAN POUR DIVERS CHEMINS**

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un devis a été demandé au Géomètre GAZAN afin de cadastrer tous les chemins et routes non communales. Ce devis se compose de levés planimétriques, calculs et application cadastrale, estimation de documents d'arpentage (*environ 80 propriétaires*), etc... Ce devis s'élève à 8 271.60 €

### **IV – FOYER COMMUNAL – ASSOCIATIONS EXTERIEURES**

Le Maire informe le Conseil Municipal que toutes les associations extérieures doivent régler une participation financière pour la location du foyer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

### **V- QUESTIONS DIVERSES.**

- Madame CREMERS Julie souhaiterait acquérir la ruelle se situant derrière sa maison. Un rendez vous sur place va lui être proposé.
- Le Maire a reçu en mairie 2 habitants de La Ginestière qui avaient des problèmes de voisinage.
- Pour information, un appartement se libère à La Ginestière.
- Madame MANGIN Delphine, Psychologue scolaire, souhaiterait une subvention pour l'aide qu'elle apporte aux écoles. Un courrier va lui être envoyé afin qu'elle s'adresse au SIVU scolaire.
- Pour information, la cabine téléphonique va être supprimée d'ici le 31 décembre 2017.
- Pour information le samedi 8 octobre aura lieu « Le jour de la Nuit ». Le village sera plongé dans le noir. Plus d'informations dans vos boîtes aux lettres prochainement.
- Le Maire va convoquer Monsieur VIGNAL Jonathan en mairie par rapport à une facture d'eau.
- Les étapes nécessaires à l'élaboration de la carte communale restent toujours nécessaires. Plus d'informations prochainement.
- Le Maire va convoquer Mademoiselle MEJANEL Lucie afin de faire un point sur le site « Les Balé'Arres »
- La société CAMPA a émis un devis concernant un paratonnerre et un parafoudre pour l'église. A étudier.
- Le Maire va prendre rendez vous avec les familles POUJOL, Messieurs VEDRINES et GASTAND par rapport à la placette de l'Orphelinat.
- Monsieur CAVALIER David renouvelle qu'il faudrait contacter un courtier afin de réviser les emprunts de la mairie.
- Madame RAUNIER Astrid doit contacter l'architecte pour le plan du jardin d'enfants.

→ Le conseil municipal souhaiterait qu'il y ait plus d'articles sur le midi libre concernant notamment les naissances, mariages et décès.

→ Monsieur CASTOR Romaric doit contacter un entrepreneur pour la location d'un tractopelle afin d'arranger la passerelle de la rivière.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à dix neuf heures et trente minutes.

Le Secrétaire de Séance :  
*CASTOR Romaric*

Le Maire :  
*Stéphane MALET*